

**ANNEXE n° 1 au Règlement intérieur d'utilisation des salles du foyer communal
Conditions applicables à la location ou mise à disposition des salles du foyer communal**

Mise à disposition des salles :

Location Week-end : Samedi 9h00 à lundi 9 h00

Dans certains cas si demande formulée dès la réservation et après accord préalable, la location peut débuter le vendredi soir à partir de 18h00 (ex. mariage repas le samedi midi....)

Location journalière en semaine : 9 h 00 au lendemain 9 h 00

Les horaires peuvent être modifiés après accord préalable

Tarifs (en € TTC)

	Location Week End		Location journalière	
	Lachambre	Hors Lachambre	Lachambre	Hors Lachambre
Salle Léon Fabing	250 €	500 €	150 €	
Salle du lavoir	50 €		30 €	
Prestation de nettoyage	105 €		non fournie en semaine	
Location sono	20 €		20 €	
Caution salle	1 000 € (pour les particuliers comme pour les associations et autres organismes)			
Caution Sono (en cas de location)	300 €			

Restitution caution sans prestation de nettoyage : une semaine après établissement de l'état des lieux de sortie sans observations.

Restitution caution si prestation de nettoyage : une semaine après établissement de l'état des lieux de sortie et règlement de la prestation de nettoyage

Pénalités

Nettoyage non ou mal effectué : 200 €

Annulation tardive de la prestation de nettoyage : 50 €

Enclenchement du limiteur de bruit

- remise en fonction pendant la location : 75 €

- remise en fonction si constaté à la remise des clés : 50 €

Non présentation à la remise ou restitution des clés : 50 €

Non respect des injonctions en cas de nuisances sonores : 200 €

Enclenchement sans motif de l'alarme de l'issue de secours : 25 € par enclenchement

Non restitution des clés : 50 €